



Commission scolaire
des Patriotes

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC LE PLAN DE RÉUSSITE DE L'ÉCOLE ET LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ÉTABLISSEMENT ÉCOLE PÈRE MARQUETTE

ANNÉE 2016-2017

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT LE 8 NOVEMBRE 2016, RÉOLUTION : CÉ-16-17-20

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

HISTORIQUE

En adoptant la Loi sur l'administration publique visant l'instauration d'un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats dans les ministères et les organismes gouvernementaux, le gouvernement du Québec a tracé la voie de ce nouveau mode de fonctionnement dans nos organismes. Il aura fallu près de 10 ans avant que ces façons de faire atteignent le milieu de l'éducation. Cependant, nous voilà conviés à mettre en place ce mode de gouvernance par la convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative. Les éléments suivants viennent donner plus de force à ce mode de gestion : la démocratie scolaire remise en cause, la persévérance scolaire et les impacts économiques et humains sur la population québécoise.

C'est dans cette perspective et cette logique d'une société qui évalue la performance de ses institutions sur l'atteinte des résultats que s'inscrivent les différentes conventions de partenariat et de gestion et de réussite éducative. En effet, les changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* introduisent en 2002 la notion obligatoire de planification stratégique et de reddition de comptes pour les commissions scolaires. Par la suite, d'autres changements ont formalisé des liens entre les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements, en lien avec la planification stratégique des commissions scolaires.

PRÉAMBULE

Les dernières modifications à la *Loi sur l'instruction publique* exigent que l'ensemble des acteurs québécois de l'éducation fixe des buts et des objectifs mesurables et en rende compte à la population.

En vertu de l'article 209.1, les commissions scolaires doivent inclure dans leur plan stratégique des objectifs qui tiennent compte des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère. Elles doivent également s'assurer de contribuer à l'atteinte des objectifs et des buts fixés par la Ministre en concluant une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À leur tour, chacun des établissements de la commission scolaire doit conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la commission scolaire (représentée à la CSP par le directeur général adjoint responsable du secteur). Cette convention doit préciser les moyens mis en place par l'établissement qui permettront d'atteindre les 5 buts fixés par la Ministre. Chacune de ces conventions doit contenir des cibles et des objectifs mesurables, en lien d'une part avec la convention de partenariat et d'autre part en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement.

En élaborant notre Convention de partenariat et nos conventions de gestion et de réussite éducative, nous répondons aux nouvelles dispositions légales. Aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux des apprentissages des élèves par l'analyse de leurs résultats nous aidera à mieux cerner leurs besoins et leurs difficultés, et nous permettra d'identifier les actions les plus susceptibles d'améliorer leurs apprentissages et leur réussite.

Tout au long des étapes de l'élaboration de ces conventions, inspirées par les valeurs de notre plan stratégique : *conscience professionnelle, humanisme, coopération et cohérence*, nous avons travaillé de près avec les directions d'établissement et la Direction des ressources éducatives. De plus, nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des syndicats : professionnel, enseignant et personnel de soutien, afin de leur partager le sens et l'importance de notre démarche. Lors de ces rencontres, les divers documents en lien avec les conventions ainsi que l'analyse des résultats de l'ensemble des élèves de la CSP leur ont été remis. Le Conseil des commissaires, le Comité de parents et le Comité EHDAA ont été informés des actions entreprises.

La réussite des élèves est une responsabilité partagée qui nous engage tous dans la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation des conventions de gestion et de réussite éducative. Ainsi, la Commission scolaire s'engage à déterminer des buts à atteindre et à mettre en œuvre des actions en vue de l'atteinte de ces buts, dans les limites des ressources qui lui sont allouées. Elle s'engage aussi à assurer un suivi rigoureux de ses actions et à rendre compte des résultats obtenus.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

ÉLÉMENTS DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La CSP et la Direction de l'établissement conviennent que la Convention de gestion et de réussite éducative de l'établissement contient :

- Des ajustements à apporter au Projet éducatif et au Plan de réussite, s'il y a lieu ;
- Les buts prévus à la Convention de partenariat, des objectifs mesurables, des cibles à atteindre et des moyens pour assurer l'atteinte des buts fixés ;
- Des indicateurs en lien avec les objectifs mesurables ;
- L'indication du ou des responsables, de la durée et des ressources nécessaires à la mise en place des moyens retenus ;
- Des suivis aux moyens retenus ;
- La signature de la Convention de gestion et de réussite éducative par la Direction de l'établissement et la Direction générale de la Commission scolaire.

PLAN DE RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : Père-Marquette
--	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'orientation, l'objectif et l'indicateur seront ajoutés au plan de réussite	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans I.1 Diplomation et qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, taux établi à partir des élèves inscrits pour la première fois en 1 ^{re} secondaire au 30 septembre d'une année donnée qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, AEP) ou une première qualification (CFER, CFMS, CFPT). Cible finale CSP : 86 %.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2017, maintenir à 80% le résultat moyen au bulletin final des élèves de 5^e et de 6^e année pour la compétence résoudre.

INDICATEUR : Les résultats moyens des élèves de 5 ^e et 6 ^e année en mathématiques pour la compétence résoudre.	CIBLE FINALE : Résultat moyen à 80%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Statistiques dans Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2014-2015 : 2016-2017 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	---	---	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Utilisation des situations problème à partir de la 1 ^{re} année	Enseignantes	Toute l'année	CP et les SAE
2. Adopter une démarche de résolution commune (formation continue)	Enseignantes, CP et direction	Toute l'année	CP
3.			
4.			
5.			

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

--	--	--	--

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Père-Marquette

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'orientation, l'objectif et l'indicateur seront ajoutés au plan de réussite	COMMENTAIRES (au besoin) : Notre contribution pour ce but sera en terme de prévention	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	--	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans 1.2 Sorties sans diplôme ni qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Diminuer le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes, taux établi à partir du nombre de jeunes qui sont inscrits, au 30 septembre d'une année donnée en formation générale des jeunes, qui sont, l'année suivante, des sortants sans diplôme ni qualification, ne sont inscrits nulle part au Québec durant l'année suivante.
--	--

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2017, maintenir une activité dans le cadre de la transition du passage primaire-secondaire pour nos élèves du 3^e cycle.

INDICATEUR : Le nombre d'activités réalisées avec nos élèves du 3 ^e cycle.	CIBLE FINALE : Une activité dans l'année en 5 ^e année et en 6 ^e année	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Sondage aux élèves.	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2014-2015 : <input type="checkbox"/> 2016-2017: <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. S'assurer de la connaissance des programmes offerts au secondaire	Direction	Toute l'année	Direction adjointe de De Mortagne
2. Visite de l'école secondaire publique en 6 ^e année (si l'école De Mortagne l'organise)	Enseignantes et direction	Mai 2017	Équipe secteur Boucherville
3. Assister à une présentation « secondaire en spectacle » (Si l'école De Mortagne nous invite)	Enseignantes et direction	Avril 2017	Direction
4. Promotion des portes ouvertes de l'école secondaire De Mortagne	Direction	Septembre 2016	Direction école secondaire De Mortagne

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

--	--	--	--

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Père-Marquette

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève des compétences liées à la langue française	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.1 Lecture	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet lecture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en lecture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2017, maintenir à 81% le résultat moyen au bulletin final des élèves en lecture en fin de cycle.	

INDICATEUR : Le résultat final moyen des élèves de 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e année en lecture.	CIBLE FINALE : Maintenir le résultat final moyen à 81%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : GPI-Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : x <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. L'enseignement explicite des stratégies en lecture (PDF p.91)	Enseignantes	Toute l'année	Orthopédagogue, CP
2. Au 1 ^{er} cycle, à partir de la progression des apprentissages : travail en cycle	Enseignantes et direction	Toute l'année	La progression des apprentissages
3. Modéliser les réponses attendues (découper la phrase, retours en arrière, exemples de réponses attendues, reprendre les mots de la question...)	Enseignantes	Toute l'année	Orthopédagogue, CP
4. Activités de conscience phonémique à l'éducation préscolaire et en 1 ^{re} année	Enseignantes et orthopédagogue	Toute l'année	Orthopédagogue

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Père-Marquette

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève des compétences liées à la langue française	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.2 Écriture	Objectif mesurable CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet écriture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en écriture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2017, augmenter de 1% le résultat moyen au bulletin final des élèves en écriture en fin de cycle.

INDICATEUR : Le résultat final moyen des élèves de 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e année en écriture.	CIBLE FINALE : Obtenir un résultat final de fin de cycle de 81% pour tous les cycles	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : GPI-Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : x <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
---	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. L'enseignement explicite des stratégies en écriture	Enseignants et direction	Toute l'année	Orthopédagogue, CP
2. L'enseignement du guide commun d'autocorrection (définitions communes des classes de mots et liste de déterminants)	Enseignantes	Toute l'année	Le guide d'autocorrection
3. Respecter la progression des apprentissages	Enseignantes	Toute l'année	La progression des apprentissages
4. Modéliser l'écriture de textes / utilisation d'ancrages communs	Enseignantes	Toute l'année	Orthopédagogue
5. 1 seul type d'écriture dès la 1 ^{re} année	Enseignants	Toute l'année	Conseiller pédagogique
6. Activités d'orthographe approchées à l'éducation préscolaire	Enseignantes	Février à juin	Enseignantes du préscolaire

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

--	--	--	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève des compétences liées à la langue française	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS et en FPT. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Augmenter le taux de persévérance de 42,3 % (cohorte 2009-2010) à 50 % des élèves inscrits dans le parcours axé sur l'emploi (FPT) d'ici juin 2015.
---	--

OBJECTIF MESURABLE : 3.1 D'ici juin 2017, augmenter de 1% le résultat moyen au bulletin final des garçons de 4^e et de 6^e année en lecture.

INDICATEUR : Le résultat final moyen des garçons de 4 ^e et 6 ^e année en lecture.	CIBLE FINALE : 4 ^e année : maintenir à 80% 6 ^e année de 76% à 77%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : GPI-Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : x <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. S'assurer de présenter des lectures variées	Enseignantes	Toute l'année	CP, bénévoles de la bibliothèque
2. Offrir des moments de lecture libre selon les intérêts de l'élève	Enseignantes	Toute l'année	Bénévoles de la bibliothèque
3. Suivi par blocs intensifs (sous-groupes de besoins) par l'orthopédagogue	Orthopédagogue	Toute l'année	Orthopédagogue
4. Méthode : les 5 au quotidien au 1 ^{er} cycle	Enseignantes	Toute l'année	Conseillère pédagogique
5.			

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

--	--	--	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à développer chez l'élève des compétences liées à la langue française	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	-----------------------------------	--

BUT 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Augmenter la proportion d'élèves HDAA qui répond aux attentes de fin de cycle, par sexe, classes ordinaires et classes spécialisées.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : 3.2 D'ici juin 2017, augmenter de 1% le résultat moyen au bulletin final des garçons de 3^e et 5^e année en écriture.

INDICATEUR : Le résultat final moyen des garçons de 3 ^e et 5 ^e année en écriture.	CIBLE FINALE : 3 ^e année : de 76% à 77% 5 ^e année : de 78% à 79%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : GPI-Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. S'assurer de présenter des thèmes variés en écriture, donner des choix	Le personnel, comité français/bibliothèque	Toute l'année	Bénévoles de la bibliothèque
2. Suivi par blocs intensifs (sous-groupes de besoins) par l'orthopédagogue Transfert des stratégies en classe	Orthopédagogue	Toute l'année	Orthopédagogue
3. Rétroactions positives sur les travaux d'écriture	Enseignantes et orthopédagogue	Mois de septembre	Orthopédagogue et dictées
4. L'enseignement du guide commun d'autocorrection (définitions communes des classes de mots et liste de déterminants)	Enseignantes	Toute l'année	Guide d'auto-correction

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

--	--	--	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à amener l'élève à se responsabiliser dans l'adoption de saines habitudes de vie sur le plan de sa santé et de sa sécurité	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
---	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.1 Sécurité des établissements	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) (Mise à jour 2012-2013) : Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans leur école, taux établi à partir du questionnaire CSP sur « le portrait de la violence à l'école ». Diminuer la proportion des cas d'intimidation et de violence qui sont annuellement portés à la connaissance du directeur général (Proportion : nombre de cas/population d'élèves de la CSP).
--	--

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2017, Obtenir un taux de 90% des élèves de l'école n'ayant reçu aucune fiche de signalement relevant des gestes de violence.

INDICATEUR : Le nombre de fiches de signalement rédigées sur les manifestations de violence verbale et physique.	CIBLE FINALE : 90% des élèves n'ayant reçu aucune fiche de dénonciation durant l'année	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Le nombre de rapports relevant des gestes de violence en juin 2017.	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input checked="" type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	--	---	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1 Application des moyens de plan de lutte contre l'intimidation (loi 56)	Direction, technicienne du SDG	Toute l'année	Psychoéducatrice, TES, psychologue, policier éducateur/programmes
2 Augmenter la visibilité des adultes sur la cour d'école (port de bretelles)	Technicienne du SDG et éducatrices	Toute l'année	Direction
3 Poursuivre le comité harmonisation	Technicienne du SDG et directrice	Toute l'année	Membres du comité
4 Soutien des intervenants en classe et au service de garde au besoin (TES, psychoéducatrice, psychologue)	Directrice, professionnels et TES	Toute l'année	Les services complémentaires
5 Suivi rigoureux des élèves	TES et direction	Toute l'année	Psychoéducatrice et psychologue
6 Remplir la fiche de dénonciation afin d'intervenir et de prévenir Rencontre systématique avec la TES à chaque acte de violence	TES	Toute l'année	Direction

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire

Socialiser

Qualifier

Nom de l'établissement : Père-Marquette

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'école vise à amener l'élève à se responsabiliser dans l'adoption de saines habitudes de vie sur le plan de sa santé et de sa sécurité

COMMENTAIRES (au besoin) :

PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2

Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études

BUT 4

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

4.2 Saine alimentation

OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) :

Augmenter le pourcentage des établissements qui appliquent toutes les composantes de la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif », mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes.

OBJECTIF MESURABLE : Dans chaque classe et au service de garde, prévoir au moins une activité qui favorise le développement de saines habitudes alimentaires.

INDICATEUR :

Le nombre d'activités qui favorisent le développement de saines habitudes alimentaires.

CIBLE FINALE :

Au moins une activité qui favorise le développement de saines habitudes alimentaires.

MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :

Sondage en juin auprès des enseignants et des éducatrices du service de garde.

ANNÉE D'APPRÉCIATION :

Ajuster au besoin

2016-2017 : x 20__-20__ :

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Application de la politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (collations santé et soutenantes)	Le personnel	Toute l'année	MELS, CSP, Tout le personnel
2. Créer des activités variées sur le thème de l'alimentation	Direction et technicienne au service de garde	À trois moments dans l'année	Infirmière
3. Sensibilisation aux parents	Direction	Une fois dans l'année et au besoin.	Infirmière
4. Choix judicieux du traiteur	Technicienne au service de garde	Une fois dans l'année	Direction et technicienne au service de garde

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
----------------------------	--------------------------------	--------------------	---

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Père-Marquette

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à amener l'élève à se responsabiliser dans l'adoption de saines habitudes de vie sur le plan de sa santé et de sa sécurité	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
---	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.3 Mode de vie physiquement actif	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Nombre de fois par semaine que les écoles offrent des activités physiques organisées et animées dans les cadres suivants : Activités du service de garde, activités parascolaires et activités sportives interscolaires. Augmenter la proportion d'élèves par sexe qui réussissent l'épreuve commune de la commission scolaire mesurant l'endurance cardiorespiratoire en 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e années au primaire et en 2 ^e et 5 ^e secondaire.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2017, obtenir un taux de réussite de 85% des élèves de 2^e, 4^e et 6^e année qui réussissent l'épreuve de course continue de la commission scolaire.

INDICATEUR : Le pourcentage d'élèves de 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e année qui réussissent le test CSP.	CIBLE FINALE : taux de réussite : Taux de 85% en 2 ^e , 4 ^e et 6 ^e année	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Résultats du test CSP	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : x <input type="checkbox"/> 20__-20__ : <input type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Dès janvier, créer des activités en lien avec la course (entraînement chaque cours, récréations de course)	Enseignantes d'éducation physique	En cours d'année	Conseillère pédagogique
2. Activités physiques au service de garde chaque jour.	Éducatrices SDG	Toute l'année	Technicienne SDG

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
----------------------------	--------------------------------	--------------------	---



MISSION : Instruire <input checked="" type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement :
--	---------------------------------

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à permettre à l'élève de développer sa culture générale	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 5 Développer et faire connaître l'offre de services et les ententes partenariales avec les organismes, les institutions et les entreprises, pour maximiser les services offerts par la Commission scolaire aux élèves et à la population
--	-----------------------------------	---

BUT 5 L'augmentation du nombre d'élèves de 20 ans en formation professionnelle	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans, taux établi à partir des élèves qui s'inscrivent pour la 1 ^{re} fois en formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans, au 30 septembre de l'année considérée.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : D'ici juin 2017, maintenir le nombre d'activités informant les élèves de 6^e année sur les programmes de formation professionnelle.

INDICATEUR : Le nombre d'activités réalisées pendant l'année, en 6 ^e année.	CIBLE FINALE : Une activité en 6 ^e année durant l'année	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Bilan annuel	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2016-2017 : <input type="checkbox"/> 2015-2016 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	--	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Faire vivre l'activité « mission filles-garçons » pour connaître les différents programmes de la formation professionnelle. (si l'activité est offerte)	Enseignantes de 6 ^e année	En cours d'année	Direction
2. Visite du centre de formation professionnelle.	Enseignantes de 6 ^e année et direction	Mars 2017	Le personnel du centre de formation professionnelle
3.			
4.			
5.			

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :			
RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la signature pour l'année scolaire 2015-2016.

APPROBATION

La Direction de l'établissement confirme que le personnel de l'établissement a été consulté sur la présente Convention de gestion et de réussite éducative.

Le Conseil d'établissement a approuvé le projet de Convention de gestion et réussite éducative à sa réunion du 3 novembre 2015. Le numéro de la résolution est

SIGNATURES

La Commission scolaire des Patriotes et la Direction de l'établissement conviennent de signer la présente convention :

Direction de l'établissement : _____

Date : _____

Direction générale adjointe : _____

Date : _____